

COMPTE-RENDU

Mme : GRUET

Mrs : AUDOUX - BATISSION – BOURDOULEIX – CHARBONNEL — MEURINE – ROCCHETTO (arrivé après le 1^{er} point)

Absents : Mmes BRIQUET - GIRODET, excusée – Mr CHEVARIN

Secrétaire de séance : Maïté GRUET

Séance n° 3

Délibération n° 17052022-17

Objet : Demande d'achat de terrain communal à l'Epanlerie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier émanant de Mr Christian RODIER domicilié au lieu-dit la Rode, concernant une demande d'acquisition de terrain communal au droit de bâtiments cadastrés F 418 et F 410 dont il est propriétaire à l'Epanlerie, afin de permettre notamment l'installation d'une fosse septique.

Où l'exposé du Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable pour l'acquisition d'une partie de terrain communal situé entre les bâtiments cadastrés F 418 et F 419
- Dit que le terrain sera vendu au prix de 6 € le m²
- Donne un avis défavorable pour le reste de la demande.
- Dit que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur (géomètre et publicité foncière)
- Dit que l'acte pourra être rédigé sous la forme administrative par le secrétariat de mairie
- Désigne Mr Roger BOURDOULEIX, 1^{er} Adjoint pour la signature de l'acte de vente

Délibération n° 17052022-18

Objet : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'Agence Départementale de l'Ingénierie Territoriale (ADIT), la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et un diagnostic de l'état de la voirie ont été effectués.

Il précise que le classement de la voirie communale permet d'identifier précisément la longueur de la voirie, afin d'alimenter au plus juste la déclaration faite en préfecture pour percevoir la Dotation Globale de Fonctionnement.

Aussi, il convient de délibérer afin d'acter ce nouveau tableau de classement.

Où l'exposé du Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le nouveau tableau de classement de la voirie communale joint en annexe
- Charge Monsieur le Maire de transmettre les informations aux services préfectoraux.

Délibération n° 17052022-19

Objet : Subvention à l'association Bricol'Art pour la confection d'un tableau pour le voyage chez les Bretons (jumelage Isserteaux/Saint Coulitz)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à l'occasion du voyage prévu fin juin par l'AJIS chez les Bretons à Saint-Coulitz (jumelage Isserteaux/Saint-Coulitz) la commune a demandé à l'association Bricol'Art de peindre un tableau afin de l'offrir à la mairie de Saint-Coulitz.

Il propose alors qu'une subvention leur soit versée à cette occasion.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

- valide le versement d'une subvention d'un montant de 150 €
- charge Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention sur l'exercice 2022.

Délibération n° 17052022-20

Objet : Subvention à l'association AJIS pour le voyage chez les Bretons (jumelage Isserteaux/Saint Coulitz)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à l'occasion du voyage prévu fin juin par l'AJIS chez les Bretons à Saint-Coulitz (jumelage Isserteaux/Saint-Coulitz), il conviendrait de verser une subvention à cette association.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

- valide le versement d'une subvention d'un montant de 210 €
- charge Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention sur l'exercice 2022.

Délibération n° 17052022-21

Objet : Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ERDF à Pimois

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a autorisé ERDF, par convention de servitudes en date du 13 avril 2021, à implanter un poste de transformation sur la parcelle cadastrée E 334 au lieu-dit PIMOIS, moyennant une indemnité de cent quatre-vingts euros (180 €).

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique en l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil municipal pour mener à bien ce dossier.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise cette mise à disposition
- Habilité Monsieur le Maire à signer l'acte définitif.

Objet : Modification d'adhésion à l'ADIT suite transfert de l'assainissement au SIAREC

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au transfert de l'assainissement collectif au SIAREC à compter du 1^{er} janvier 2022, il convient de modifier l'adhésion auprès de l'ADIT du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée à l'unanimité des membres présents décide :

- de modifier son adhésion à l'agence départementale d'ingénierie territoriale à compter du 1^{er} janvier 2022
- d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de service choisie, à savoir ;
 - **Forfaits illimités « solidaires »**
 - 1 €/hbt pour le SATEA
 - 4 €/hbt tous domaines hors SATEA
 - 5 €/hbt tous domaines

- d'autoriser le Maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents, si l'offre souscrite le permet.

Questions diverses :

- Projet de garage sur un terrain communal
- Projet de cabinet infirmier dans un local de la mairie
- Bureau des élections pour les Présidentielles et les Législatives.